



5.1



3

Formations

Expéditions

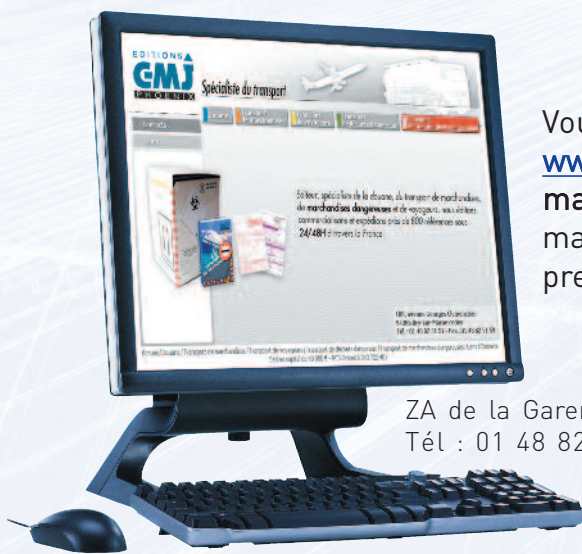
Expéditeurs
Producteurs
Exportateurs
Logisticiens
Distributeurs
Transitaires
Emballeurs
Importateurs



Présentation de nos formations

Notre organisme de formation propose 2 types de stages réglementaires :

- 1- Les stages inter-entreprises** regroupent plusieurs entreprises dans un même lieu sur un thème commun (ADR, IATA, IMDG, etc...). Ils présentent l'avantage d'avoir un très bon rapport qualité/prix. Ces stages sont organisés principalement sur Paris ou sur sa périphérie proche et dans certains cas dans des grandes capitales régionales. Nous attachons une grande importance à la qualité de l'intervenant, au lieu, à sa situation géographique, aux facilités d'accès, d'hébergement et de restauration. Nous ne dépassons jamais les 10 - 12 personnes par session. Les questionnaires de satisfaction de fin de stage confirment que nos objectifs de qualité sont atteints.
- 2- Les stages intra-entreprise.** Vous avez une problématique spécifique (peu de classes expédiées, des procédures à mettre en place, la disponibilité du personnel, des dates spécifiques, un grand nombre de personnes à former, un thème particulier, etc...). Nous pouvons organiser au sein de vos entreprises des formations. Pas de personnel à déplacer, un programme personnalisé ; ces formations adaptées proposent l'avantage de répondre à vos attentes précisément y compris en matière de budget (programme de limitation des frais de déplacement des formateurs par une approche régionale).



Vous pouvez retrouver sur notre site Internet www.gmjphoenix.com, rubrique "transport des marchandises dangereuses" l'actualité des marchandises dangereuses ainsi que l'ensemble de nos prestations.

ZA de la Garenne - 106, avenue Georges Clemenceau - 94366 BRY SUR MARNE
Tél : 01 48 82 51 51 - Fax : 01 48 82 51 59 - e-mail : info@gmjphoenix.com

Sommaire des formations

Formation initiale IATA, transport aérien.....	page 3
Formation IATA recyclage, transport aérien	page 4
Formation « Conseiller à la Sécurité », transport routier, ferroviaire ou fluvial	page 4
Formation « Conseiller à la Sécurité » recyclage, transport routier, ferroviaire ou fluvial ..	page 5
Formation IMDG, transport maritime	page 6
Formation personnalisée	page 7
Formation ADR - 1 jour / 2 jours, transport routier.....	Page 8

Formation initiale IATA

Expédition par voie aérienne de marchandises dangereuses



Contexte réglementaire :

La formation doit être assurée et contrôlée lors de l'embauche ou du recrutement d'une personne à un poste ayant rapport avec le transport par voie aérienne de marchandises dangereuses. Une épreuve de vérification des connaissances doit conclure la formation. Un certificat officiel IATA sera délivré en cas de réussite à l'examen (au moins 80% de bonnes réponses).

Objectif :

Acquérir les connaissances indispensables nécessaires à une maîtrise des opérations de traitement des marchandises dangereuses (classes 1 à 9) pour la présentation au transport aérien : classer, étiqueter, emballer, remplir une déclaration d'expédition, utiliser l'ouvrage IATA, maîtriser les différents paramètres réglementaires pour pouvoir remettre des marchandises dangereuses au transport aérien.

Entreprises concernées :

Expéditeur, exportateur, logisticien, transitaire, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie aérienne.

Public et pré-requis :

Collaborateurs spécialisés des services achats, export, import, transport et logistique des expéditeurs, transitaires aériens, emballeurs, logisticiens.

Le « plus » : de très nombreux exercices pratiques

Effectif : 12 personnes maximum

Durée : 4 jours

Validation :

Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

PROGRAMME

- ◆ Connaître la réglementation et les différents organismes de références,
- ◆ L'incidence des divergences des exploitants aériens et des états,
- ◆ Déterminer les caractéristiques de danger et classer les marchandises,
- ◆ Choisir les emballages, étiqueter, marquer et conditionner les produits pour le transport (homologation et prescriptions),
- ◆ Savoir rédiger une déclaration d'expédition de marchandises dangereuses et les mentions spécifiques sur une LTA,
- ◆ Procédures d'acceptation, de stockage et de chargement,
- ◆ Transporter en quantité limitée ou exemptée,
- ◆ Test de fin de stage.

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.

Formation recyclage IATA

Catégories : 1, 2, 3, 6

Contexte réglementaire :

IATA chap : 1.5.0.3 : l'actualisation des connaissances doit se faire à intervalles d'au plus 24 mois pour s'assurer qu'elles sont à jour, (...).

Objectif :

Mettre à jour les connaissances des opérateurs et vérifier leur qualification en vue de passer l'examen de fin de formation.

Entreprises concernées :

Toute entreprise dont la validité du certificat de conseiller à la sécurité arrive au terme des 5 ans.

Public et pré-requis :

Etre en possession d'une attestation de moins de 24 mois.

Le « plus » : de très nombreux exercices pratiques

Effectif : 12 personnes maximum

Durée : 2 jours

Validation :

Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final.

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.

Préparation à l'examen de conseiller à la sécurité (recyclage)

Contexte réglementaire :

Toute personne ayant réussi l'examen de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses et souhaitant continuer à exercer cette mission doit avant 5 ans à partir de la date indiquée sur le certificat du CIFMD passer un nouvel examen de recyclage et le réussir.

Objectif :

Stage de préparation à l'examen de recyclage national de conseiller à la sécurité (2 sessions par an).

Entreprises concernées :

Toute entreprise dont la validité du certificat de conseiller à la sécurité arrive au terme des 5 ans.

Public et pré-requis :

S'adresse à toute personne titulaire d'un certificat de Conseiller à la Sécurité souhaitant renouveler la validité de son certificat, sans extension à d'autres modes et classes (ADR classes 3 à 9 sauf 7).

Durée : 5 JOURS (3 jours de mise à niveau et révision + 2 jours de travaux pratiques).

Nous contacter : pour les modules de spécialisation :

Classe 1 Explosif - Classe 2 Gaz – Produits pétroliers – Rid (Rail) – Adnr (fluvial)

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.



Préparation à l'examen de conseiller à la sécurité



Contexte réglementaire :

Toute entreprise dont l'activité comporte le transport des marchandises dangereuses par voie routière, ou des opérations d'emballage, de remplissage, de chargement au dessus du seuil fixé par le chapitre 1.1.3.6 de l'ADR* doit désigner un ou plusieurs conseillers à la sécurité pour le transport des marchandises. Sa mission est d'aider à la prévention des risques sur les personnes, sur les biens et sur l'environnement.

*ADR : réglementation définie par l'ONU fixant les règles applicables au transport des marchandises dangereuses par voie routière.
Réglementations connexes : RID, par voie ferroviaire, ADN, par voie fluviale.

Objectif :

Stage de préparation à l'examen national de conseiller à la sécurité (2 sessions par an).

Entreprises concernées :

Expéditeur, distributeur, exportateur, importateur, emballer, logisticien, remplisseur, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie routière.

Public et pré-requis :

Toute personne possédant des connaissances de base en sécurité du travail désirant se préparer à l'examen d'accès à la mission de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses.

Le « plus » : de nombreux cas pratiques sont étudiés et un suivi du travail d'inter-session lors du module « Etude de cas ».

Effectif : 12 personnes maximum

Durée : Tronc commun :3 jours
Spécialisation classes 3 à 9 sauf 7 : ..2 jours
Etude de cas classes 3 à 9 sauf 7 :2 jours

PROGRAMME :

TRONC COMMUN

- ◆ Connaissances générales,
- ◆ Définition du cadre réglementaire instituant le conseiller à la sécurité,
- ◆ Classification des matières en fonction de leurs risques,
- ◆ Conditions de transport et nature des emballages – exigences relatives au matériel de transport et agréments,
- ◆ Le rapport d'accident,
- ◆ Procédés de contrôles : respect des règles – opérations de chargement et déchargement,
- ◆ Responsabilités des différents acteurs du transport, sanctions encourues.

SPÉCIALISATIONS (CLASSES 3 À 9 SAUF 7)

Les classes 1, 2 et 7 sont traitées dans des modules séparés ainsi que les réglementations RID et ADN. Merci de nous contacter pour connaître les programmes, les dates, les lieux et les tarifs des sessions.

- ◆ Risques spécifiques des matières,
- ◆ Conditionnements – emballages – étiquetages,
- ◆ Equipements des véhicules - agréments des citernes et des conteneurs-citernes,
- ◆ Formation des acteurs des opérations liées aux matières dangereuses,
- ◆ Expédition et transport : rédaction de la déclaration d'expédition, études des documents de bord – signalisation des véhicules,
- ◆ Réglementations particulières applicables aux déchets.

ÉTUDE DE CAS

- ◆ Analyse de cas apportés par les stagiaires et étude des propositions sous les aspects : textes réglementaires applicables, mesures de prévention appropriées pour diminuer les risques, procédés de vérification d'application des décisions,
- ◆ Commentaires et correction du travail personnel d'inter-session,
- ◆ Mise en condition : examen blanc.

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.

CODE IMDG

Expédition par voie maritime de matières dangereuses

Contexte réglementaire :

Prévoir et mettre en œuvre régulièrement des programmes de formation et de recyclage destinés à toutes les personnes ayant à s'occuper du transport par voie maritime de marchandises dangereuses.

Objectif :

Maîtriser le code IMDG pour classifier, emballer, étiqueter, empoter un conteneur, gérer les incompatibilités de chargement, signaler et expédier des marchandises dangereuses par voie maritime ; Appréhender la politique des ports.

Entreprises concernées :

Expéditeur, distributeur, exportateur, emballer, logisticien, transitaire, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie maritime.

Public et pré-requis :

Cadre et agent de maîtrise des services logistiques et commerciaux, collaborateurs des sociétés de transport, commissionnaires, transitaires maritimes (groupeurs) et exportateurs.

Effectif : 10 personnes maximum

Durée : 2 jours

Validation :

Attestation de stage

PROGRAMME

PRÉSENTATION DES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES

- ◆ Code maritime international des marchandises,
- ◆ Réglementations locales : Ports autonomes de Marseille, de Bordeaux, du Havre...,
- ◆ Structure et fonctionnement du code IMDG,

DISPOSITIONS CONCERNANT LA CLASSIFICATION DES PRODUITS

- ◆ Classes de produits,
- ◆ Groupes d'emballage,
- ◆ Classement des matières, mélanges, solutions présentant plus d'un risque, ordre de prépondérance des risques,
- ◆ Polluants marins,
- ◆ Dispositions spéciales,

MARCHANDISES DANGEREUSES EN QUANTITÉ LIMITÉE EMBALLAGES DES MATIÈRES

- ◆ Champ d'application, généralités,
- ◆ Définitions,
- ◆ Dispositions générales,
- ◆ Prescriptions particulières aux produits de l'entreprise,

ÉTIQUETAGE DES MARCHANDISES ET PLACARDAGE DES ENGINS DE TRANSPORT (Colis, citerne) DOCUMENTATION POUR LES ENVOIS DE MARCHANDISES DANGEREUSES

- ◆ Mentions obligatoires,
- ◆ Mentions particulières,

TRANSPORTS D'APPROCHE

- ◆ Règles applicables,
- ◆ Responsabilités,

DISPOSITIONS RELATIVES AU CHARGEMENT ET AU DÉCHARGEMENT

- ◆ Arrimage,
- ◆ Séparation des matières – Certificat d'empotage,

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.

FORMATIONS ADAPTÉES



Objectif :

Répondre à une problématique précise (audit, mise en conformité de procédure ou d'emballage, limitation des coûts des formations obligatoires, gestion des déchets dangereux, stockage, etc....)

Public et pré-requis :

A définir dans le cahier des charges. Manutentionnaires, opérateurs de transport, cadres, etc...

Le « plus » : programme de limitation des frais de déplacement en fonction des régions.

Entreprises concernées :

Expéditeur, distributeur, exportateur, importateur, emballeur, logisticien, remplisseur, transitaire, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses.

Effectif : de 1 à 12 personnes maximum par session

Durée : à définir en fonction du sujet traité.

Validation :

Attestation de formation

Lieu :

Votre entreprise

Date :

A définir lors de la signature du contrat

Coût:

Sur devis.

PROGRAMMES

A définir lors du recueil de besoins

EXEMPLE DE THÈMES ABORDÉS :

- ◆ Formation multimodale : ADR, IATA et IMDG en 2 jours,
- ◆ Gérer l'emportage et le groupage dans des conteneurs maritimes, le stockage et la gestion du transport d'approche,
- ◆ Etude des emballages agréés,
- ◆ Audit réglementaire : stockage et transport,
- ◆ Audit réglementaire des fournisseurs,
- ◆ Classification des déchets dangereux,
- ◆ Gestion des déchets dangereux,
- ◆ Etude de faisabilité de distribution, d'importation ou d'exportation de produits à risque,
- ◆ Coaching du conseiller à la sécurité dans la mise en place de sa mission,
- ◆ Comment animer une formation ?
- ◆ Formation ADR sur un nombre limité de classes,
- ◆ Etude de la politique des ports maritimes,
- ◆ Mise à jour des connaissances lors de la modification des réglementations ADR, IATA, IMDG,

FORMATION ADR 1.3

Expédition par route de marchandises dangereuses

Contexte réglementaire :

Le personnel employé notamment par les expéditeurs, distributeurs, emballeurs, exportateurs, logisticiens, remplisseurs dont l'activité est liée aux opérations de chargement / déchargement, d'expédition de marchandises dangereuses par route doivent recevoir une formation conforme au chapitre 1.3 de l'ADR.

Exemples : les services logistique, expéditions, achats, export, qualité, sécurité.

Objectif :

Sensibiliser les personnes aux risques présentés par les marchandises dangereuses et appliquer correctement la réglementation des transports par voie terrestre.

Entreprises concernées :

Expéditeur, distributeur, exportateur, importateur, emballer, logisticien, remplisseur, transitaires, chargeur dans le cadre du transport des marchandises dangereuses par voie routière.

Public et pré-requis :

Formation sur 1 journée : manutentionnaire, cariste, préparateur de commande, secrétaire.

Formation sur 2 journées : personnel d'encadrement, personnel administratif et d'expédition ayant à orienter, gérer ou à appliquer la réglementation.

Effectif : 12 personnes maximum

Durée : de 1 à 2 jours selon le programme

PROGRAMMES

Formation de base en 1 journée

- ◆ **Connaissance des marchandises dangereuses :** origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité.
- ◆ **Expériences :** inflammabilité des liquides et des solides. Réactivité des produits chimiques. Comparaison avec des produits courants.
- ◆ **Généralités sur la réglementation du transport des MD :** application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières.
- ◆ **Transport des produits conditionnés :** conditionnement et emballage. Inscription sur les emballages. Marquage et étiquetage des colis. Interdiction de chargement en commun.
- ◆ **Signalisation des véhicules :** conditions d'exemption et limites.
- ◆ **Documents réglementaires :** documents de transport de MD. Consignes de sécurité. Certificats de formation des conducteurs.
- ◆ **Prévention des risques :** équipements de sécurité. Protocole de sécurité.
- ◆ **Exercices d'application :** rédaction des documents de transport. Procédure de contrôle avant départ des véhicules.
- ◆ **Responsabilité des acteurs :** rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilité de l'emballer, du chargeur, de l'expéditeur et du transporteur. Sanctions en cas d'infraction.
- ◆ **Questions diverses et synthèse du stage**

Formation approfondie en 2 jours

- ◆ **Connaissance des marchandises dangereuses :** origine, nature et famille de produits. Caractéristiques et dangers présentés par les produits. Risques liés à l'inflammabilité, la toxicité et la corrosivité. Dangers liés à l'électricité statique.
- ◆ **Expériences :** illustration des risques des réactions chimiques. Comparaison avec des produits courants. Enseignement en terme de prévention.
- ◆ **Généralités sur la réglementation du transport des MD :** application de l'ADR et de l'arrêté français. Classement des matières. Codification des dangers et des matières (incidences pratiques).
- ◆ **Transport des produits conditionnés :** conditionnement et emballage. Marquage et étiquetage des colis. Conditionnement en quantité limitée et quantité exceptée
- ◆ **Mode de transport et signalisation :** produits conditionnés (exemptions du 1.1.3.6.). Produits solides en vrac ou en benne. Transport en citernes et en conteneurs-citernes.
- ◆ **Manutention et chargement :** interdictions de chargement en commun. Calage et arrimage.
- ◆ **Chargements et déchargements des citernes :** généralités et recommandations. Conformité et contrôle des flexibles. Limites de chargement.
- ◆ **Documents réglementaires :** documents de transport de MD. Consignes de sécurité. Certificats de formation des conducteurs. Certificat d'agrément du véhicule.
- ◆ **Prévention des risques :** équipement des véhicules. Protections individuelles des conducteurs. Intervention en cas d'accident. Protocole de sécurité.
- ◆ **Responsabilités :** Rôle et mission du conseiller à la sécurité. Responsabilité des différents intervenants. Sanctions en cas d'infraction.
- ◆ **Questions diverses et synthèse du stage**

Lieu, date et coût :

Se reporter au calendrier.